

Projet de modification des Normes canadiennes d'audit (NCA) concernant les éléments probants et la réponse aux risques

Le présent exposé-sondage contient les éléments suivants :

Projet de norme NCA 330, *Réponses de l'auditeur à l'évaluation des risques*

Projet de norme NCA 500, *Éléments probants*

Projet de norme NCA 520, *Procédures analytiques*

Août 2026

La période de commentaires sur le présent exposé-sondage prend fin le 2 novembre 2026.

La période de commentaires sur les questions posées par l'IAASB dans son exposé-sondage prend fin le 15 décembre 2026.

Le Conseil des normes d'audit et de certification (CNAC) invite les parties intéressées à formuler des commentaires sur l'une ou l'autre – ou l'ensemble – des questions posées dans le présent exposé-sondage.

Il est possible d'envoyer des commentaires au CNAC de différentes façons. Vous pouvez en effet :

- **participer aux activités du CNAC :**
 - soit en vous inscrivant à une séance de discussion sur le présent exposé-sondage pour faire part de vos commentaires. Les dates des séances et les renseignements relatifs à l'inscription seront affichés sur la [page du projet](#);
 - soit en participant à des tests de terrain visant à déterminer le fonctionnement de certaines exigences des exposés-sondages. Vous aurez également l'occasion d'assister à une séance de discussion avec d'autres personnes participant à ces tests, afin de mettre en commun votre expérience et d'apprendre de celle des autres. Si l'idée vous intéresse, veuillez écrire à Birender Gill (bgill@aasbcanada.ca);
- **soumettre une lettre de réponse :**
 - Écrivez une lettre de réponse et téléversez-la au moyen de notre [formulaire en ligne](#) ou envoyez-la à l'attention de :

Karen DeGiobbi, CPA, CA
Directrice, Normes d'audit et de certification
Conseil des normes d'audit et de certification
145, rue King Ouest, bureau 500
Toronto (Ontario) M5H 1J8

N. B. : Les lettres de réponse seront publiées en ligne peu après la fin de la période de commentaires. Vous pouvez toutefois nous demander, dans votre lettre ou dans le [formulaire en ligne](#), que vos commentaires restent confidentiels.

La proposition du CNAC

Le CNAC propose, sous réserve des commentaires qu'il recevra par suite de la publication du présent exposé-sondage, d'adopter les textes suivants publiés par l'International Auditing and Assurance Standards (IAASB), après y avoir apporté au besoin des modifications appropriées pour tenir compte du contexte canadien :

- projet de Norme internationale d'audit (ISA) 330 (révisée), *Réponses de l'auditeur à l'évaluation des risques*;
- projet de norme ISA 500 (révisée), *Éléments probants*;
- projet de norme ISA 520 (révisée), *Procédures analytiques*;
- projet de modifications de concordance et de modifications corrélatives à apporter aux Normes internationales de gestion de la qualité (ISQM) et à d'autres normes ISA.

Il en résulterait des Normes canadiennes d'audit (NCA) et Normes canadiennes de gestion de la qualité (NCGQ) révisées correspondantes.

Le CNAC s'est engagé à adopter les normes ISA à titre de NCA et les normes ISQM à titre de NCGQ. Il publie donc le présent exposé-sondage canadien en même temps que l'IAASB publie ses exposés-sondages.

Appel à commentaires

Réponse aux exposés-sondages de l'IAASB

Le CNAC vous invite à soumettre vos commentaires sur les exposés-sondages de l'International Auditing and Assurance Standards Board (IAASB) directement à l'IAASB, et à en transmettre une copie au CNAC. Si le calendrier le permet, le CNAC tiendra compte de ces commentaires dans l'élaboration de sa propre réponse aux exposés-sondages de l'IAASB. Veuillez ne pas commenter les points propres au contexte canadien dans votre réponse à l'IAASB. Les commentaires à ce sujet devraient être soumis uniquement au CNAC.

Veuillez consulter la section « Appel à commentaires » des [exposés-sondages de l'IAASB](#) et répondre aux questions précises qui y sont formulées.

Réponse à l'exposé-sondage du CNAC

Le CNAC souhaite qu'en plus de lui faire parvenir une copie de votre réponse aux exposés-sondages de l'IAASB, vous répondiez aux questions énoncées ci-dessous.

Les commentaires doivent parvenir à l'IAASB au plus tard le 2 novembre 2026.

Questions

1. Selon vous, les modifications qu'il est proposé d'apporter aux normes ISA 330 (révisée), ISA 500 (révisée) et ISA 520 (révisée) tiennent-elles compte de façon appropriée des considérations relatives à l'adaptabilité (adaptabilité à des entités dont la taille et le degré de complexité varient)? Dans la négative, que suggérez-vous?
2. Quelles difficultés de mise en œuvre les normes proposées pourraient-elles poser aux professionnels en exercice au Canada?
3. Estimez-vous, comme le CNAC, qu'il n'est pas nécessaire d'apporter d'autres modifications pour le Canada aux normes ISA 330 (révisée), ISA 500 (révisée) et ISA 520 (révisée) avant de les adopter à titre de NCA révisées, à l'exception de la modification déjà apportée à la NCA 500 décrite

ci-dessous? Dans la négative, veuillez indiquer les modifications qui vous semblent nécessaires, avec motifs à l'appui.

N. B. : Toute modification proposée doit respecter les critères énoncés à l'[annexe](#).

4. Le CNAC prévoit que l'IAASB approuvera les textes définitifs de ses normes en décembre 2027 et que celles-ci entreront en vigueur pour les audits d'états financiers des périodes ouvertes au moins 18 mois après cette approbation. Selon vous, le calendrier proposé est-il approprié? Dans la négative, veuillez expliquer pourquoi.

Quelques précisions

- Vos commentaires ont d'autant plus de valeur qu'ils portent sur une norme précise ou sur un paragraphe ou groupe de paragraphes précis des exposés-sondages de l'IAASB.
- Si vous participez à des tests de terrain portant sur certaines exigences des exposés-sondages de l'IAASB, veuillez inclure dans votre lettre de réponse :
 - le processus suivi;
 - les exigences précises ayant fait l'objet des tests;
 - les résultats.
- Si vous relevez un éventuel problème dans une modification proposée dans les exposés-sondages de l'IAASB, veuillez l'expliquer clairement et suggérer une solution possible, avec motifs à l'appui.
- Le CNAC ne s'attend pas à ce que vous répondiez à toutes les questions posées. Vous pouvez simplement répondre aux questions que vous jugez pertinentes de votre point de vue.

Points saillants

Le présent exposé-sondage contient :

- les motifs des changements;
- un lien vers les exposés-sondages de l'IAASB et les notes explicatives connexes, qui comprennent les principales questions d'intérêt public, les modifications proposées et les questions à l'intention des répondants;
- une description du processus suivi par le CNAC pour l'adoption des normes ISA;
- une analyse des modifications importantes proposées pour le Canada, le cas échéant;
- la date d'entrée en vigueur proposée.

Veuillez consulter la section « Appel à commentaires » à la page 3 pour en savoir plus sur la manière de répondre au présent exposé-sondage.

Motifs des changements

Le projet a commencé par des propositions de modifications de la norme ISA 500, pour lesquelles l'IAASB a publié un exposé-sondage en octobre 2022. Les commentaires formulés en réponse à cet exposé-sondage ont indiqué que les modifications proposées pourraient aller plus loin pour traiter les questions liées aux éléments probants et à la technologie employée dans le cadre de l'audit. Par la suite, les informations recueillies ont également mis en évidence l'étroite corrélation entre les éléments probants et les réponses de l'auditeur à l'évaluation des risques, et ont fait ressortir la nécessité de réviser simultanément les normes ISA 500, ISA 330 et ISA 520. En réponse, l'IAASB a élargi la portée du projet afin de réviser ces trois normes conjointement selon une approche intégrée, dans le cadre d'un projet portant sur les éléments probants et la réponse aux risques.

L'IAASB a été invité à apporter des modifications dans les buts suivants :

- favoriser l'uniformité des pratiques en aidant les auditeurs à répondre efficacement aux risques d'anomalies significatives, y compris par le renforcement des travaux de l'auditeur sur les contrôles internes;
- moderniser les normes afin qu'elles reflètent la façon dont l'évolution des technologies influe sur les travaux de l'auditeur liés à l'obtention et à l'évaluation des éléments probants;
- renforcer l'exercice du jugement professionnel et de l'esprit critique lorsqu'il s'agit de porter des jugements à l'égard des informations destinées à être utilisées comme éléments probants et d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés, particulièrement compte tenu de l'utilisation des technologies émergentes dans les missions d'audit.

Exposés-sondages de l'IAASB, principales questions d'intérêt public et modifications proposées

Les exposés-sondages de l'IAASB relatifs à ce projet peuvent être consultés sur la [page de l'exposé-sondage de l'IAASB](#) :

- exposé-sondage du projet concernant les éléments probants et la réponse aux risques dans son ensemble;
- exposé-sondage sur la norme ISA 330 (révisée), *Réponses de l'auditeur à l'évaluation des risques*;
- exposé-sondage sur la norme ISA 500 (révisée), *Éléments probants*;
- exposé-sondage sur la norme ISA 520 (révisée), *Procédures analytiques*.

En plus du libellé des normes ISA 330 (révisée) [en projet], ISA 500 (révisée) [en projet] et ISA 520 (révisée) [en projet], les exposés-sondages de l'IAASB comprennent des notes explicatives connexes, qui contiennent :

- les principales questions d'intérêt public concernant le projet;
- des renseignements généraux et des explications sur les principales modifications qu'il est proposé d'apporter aux normes actuelles;
- les questions de l'IAASB à l'intention des répondants.

Processus d'adoption des normes ISA

Le CNAC s'est engagé à adopter les normes ISA à titre de NCA et les normes ISQM à titre de NCGQ. Dans le cadre de cet engagement, le CNAC surveille et influence les projets de l'IAASB pour que les modifications proposées servent l'intérêt public canadien. C'est pourquoi il publie un exposé-sondage canadien pour chaque exposé-sondage publié par l'IAASB concernant un projet de norme ISA. Toutefois, l'adoption d'une norme internationale à titre de norme canadienne ne se fait pas sans réflexion. Le CNAC applique des critères de modification rigoureux, énoncés dans l'[annexe](#) du présent document, pour déterminer s'il y a lieu d'apporter des modifications pour le Canada dans des circonstances particulières.

Modifications proposées pour le Canada

NCA 330 et NCA 520

Le CNAC ne propose aucune modification pour le Canada en ce qui concerne les normes ISA 330 (révisée) et ISA 520 (révisée). Après examen des exigences et des modalités d'application proposées dans chacune de ces normes au regard des critères de modification énoncés dans l'[annexe](#), le CNAC n'a relevé aucune circonstance qui justifierait un écart par rapport au texte de l'IAASB.

NCA 500

Le CNAC ne propose aucune nouvelle modification pour le Canada en ce qui concerne les exigences ou les modalités d'application de la norme ISA 500 (révisée) [en projet].

Toutefois, le CNAC propose de conserver, dans la NCA 500 révisée :

- la modification pour le Canada qui figure au paragraphe CA59A des modalités d'application de la NCA 500 actuelle;
- la prise de position conjointe concernant la communication entre les actuaire participant à l'établissement des états financiers et les auditeurs (la « prise de position conjointe »), qui figure en annexe.

Le paragraphe des modalités d'application, reproduit ci-dessous, qu'il est proposé d'ajouter demeurerait inchangé par rapport à la NCA 500 actuelle.

CA73A. ~~CA59A.~~ Au Canada, lorsque les états financiers préparés par la direction comprennent des montants déterminés par un actuaire ou avec l'aide d'un actuaire, les communications entre l'auditeur et l'actuaire sont régies par la «Prise de position conjointe concernant la communication entre les actuaire participant à l'établissement des états financiers et les auditeurs». Cette prise de position conjointe est jointe en annexe de la présente NCA.

La prise de position conjointe qui figure en annexe de la NCA 500 serait annexée sans modification.

Ces modifications pour le Canada tiennent compte des particularités du contexte canadien. Au Canada, les communications entre les professionnels en exercice et l'actuaire de l'entité auditée ayant participé à la préparation des états financiers sont encadrées par une prise de position conjointe adoptée par le Conseil des normes actuarielles du Canada et le CNAC.

Modifications de concordance touchant des NCGQ et d'autres NCA

Le CNAC ne propose aucune modification pour le Canada aux fins de l'adoption des modifications corrélatives et des modifications de concordance touchant les normes ISQM et ISA. Toutefois, certaines des modifications proposées concernent des paragraphes ou des annexes des NCGQ et des NCA qui comportent déjà des modifications pour le Canada. Ces paragraphes ou annexes seront révisés afin de tenir compte des modifications corrélatives et des modifications de concordance proposées dans le présent exposé-sondage, mais les modifications pour le Canada qui y figurent déjà seront conservées.

Le CNAC vous invite à lui signaler, le cas échéant, les particularités du contexte canadien qui pourraient justifier l'apport d'autres modifications pour le Canada aux normes ISA 330, ISA 500 ou ISA 520. Toute modification proposée doit respecter les critères de modification énoncés dans l'[annexe](#).

Date d'entrée en vigueur proposée

L'IAASB prévoit d'approuver en bloc les textes définitifs des normes ISA 330 (révisée), ISA 500 (révisée) et ISA 520 (révisée) en décembre 2027. Il propose que les trois normes définitives s'appliquent aux audits d'états financiers des périodes ouvertes au moins 18 mois après l'approbation de leur version définitive. Une application anticipée sera permise.

Lorsqu'il adopte une norme ISA à titre de NCA, le CNAC s'assure de faire concorder la date d'entrée en vigueur de la norme canadienne avec celle de la norme internationale. Par conséquent, il est prévu que la date d'entrée en vigueur des NCA révisées soit la même que celle des normes ISA révisées. De plus, il rend les nouvelles NCA disponibles peu après leur approbation, afin que les parties concernées puissent se familiariser avec elles et se préparer à leur mise en œuvre avant leur entrée en vigueur.

Annexe

Critères de modification des normes ISA en vue de leur adoption à titre de NCA

En ce qui concerne l'adoption, à titre de norme canadienne, d'une norme internationale publiée par l'IAASB, l'objectif fondamental du CNAC est d'adopter la norme internationale et de l'intégrer sans modification dans le Manuel de CPA Canada – Certification. Toutefois, il peut arriver que des modifications soient nécessaires. Voici la liste des circonstances limitées dans lesquelles le CNAC apportera des modifications à une norme internationale :

1. Le CNAC limitera les ajouts à une norme internationale au texte nécessaire pour assurer la conformité aux exigences légales et réglementaires en vigueur au Canada¹.
2. Le CNAC limitera aux éléments suivants les suppressions de texte ou les autres modifications apportées au texte d'une norme internationale :
 - (a) l'élimination de certains choix prévus dans la norme internationale;
 - (b) les exigences ou modalités d'application non permises par les textes légaux ou réglementaires canadiens¹, ou auxquelles il faut apporter des modifications afin qu'elles soient conformes à ces textes légaux ou réglementaires;
 - (c) les exigences ou indications pour lesquelles la norme internationale reconnaît que des pratiques différentes peuvent s'appliquer dans différents pays.
3. Le CNAC peut apporter, aux exigences ou indications d'une norme internationale, des modifications qui ne répondent pas aux critères définis au point 1 ou 2 ci-dessus lorsqu'il estime que des circonstances propres au contexte canadien rendent de telles modifications nécessaires pour servir l'intérêt public au Canada et maintenir la qualité de l'audit, de la certification et de l'information au Canada.
4. Dans la mesure du possible, les modifications qui sont :
 - (a) des ajouts à une norme internationale ne seront pas incompatibles avec les exigences ou indications de la norme internationale;
 - (b) des suppressions de texte ou d'autres modifications apportées au texte d'une norme internationale consisteront à remplacer le texte supprimé par un autre texte approprié permettant d'atteindre l'objectif visé.

Les modifications qu'il est proposé d'apporter à une norme internationale seront clairement indiquées dans les exposés-sondages sur les projets de normes canadiennes. Le CNAC indiquera les motifs des modifications, et les répondants seront invités à commenter les modifications, y compris dans les cas où elles ne se traduiront pas par une convergence avec la norme internationale conforme au guide de l'IAASB à l'intention des normalisateurs nationaux. Les modifications apportées aux normes internationales seront clairement identifiées dans le texte définitif publié dans le Manuel.

¹ Au Canada, les lois sur la constitution des sociétés et les autres lois applicables aux sociétés exigent souvent que les entités établissent des états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. En conséquence, si les PCGR canadiens nécessitent une intervention différente de la part de l'auditeur au Canada, les différences en cause répondent à la définition d'une exigence légale ou réglementaire.

© 2026 Normes d'information financière et de certification,
Comptables professionnels agréés du Canada

Tous droits réservés. Le présent document est protégé par des droits d'auteur et ne peut être reproduit, stocké dans un système de recherche documentaire ou transmis de quelque manière que ce soit (électroniquement, mécaniquement, par photocopie, enregistrement ou toute autre méthode) sans autorisation écrite préalable.

Pour toute question relative à cette autorisation, veuillez écrire à info@frascanada.ca.